

## Campagne de sensibilisation à l'ostéoporose suite à l'initiative d'une firme pharmaceutique

Doc	a108005
Date de publication	19/03/2005
Origine	NR
	Secret professionnel
	Industrie pharmaceutique
Thèmes	Publicité et réclame
	Comité d'éthique médicale
	Médecine préventive

## Campagne de sensibilisation à l'ostéoporose suite à l'initiative d'une firme pharmaceutique

Se référant à l'avis du Conseil national relatif à la relation des médecins avec l'industrie pharmaceutique et expérimentations (Bulletin du Conseil national, numéro 99, mars 2003, page 7), le directeur médical d'une firme pharmaceutique demande que le Conseil national revienne sur la nécessité de soumettre le protocole de la campagne de sensibilisation à l'ostéoporose à l'avis d'un comité d'éthique médicale.

### Avis du Conseil national :

Le 19 mars 2005 le Conseil national a poursuivi la discussion concernant votre lettre du 18 juin 2004 relative au protocole de la campagne de sensibilisation à l'ostéoporose et la nécessité de soumettre ce projet à l'avis d'un comité d'éthique.

Le Conseil national réitère les recommandations formulées dans son avis du 15 novembre 2002. Il insiste pour que de telles initiatives soient organisées dans le seul intérêt du patient et en dehors de toute démarche publicitaire ou commerciale.

Il relève par ailleurs que les données anonymisées seront transmises à la firme organisatrice constituant de cette manière une base de données dont les objectifs ne sont pas précisés. Si ces données faisaient l'objet d'un traitement ultérieur concernant par exemple la fréquence et la sévérité de l'ostéoporose dans les populations examinées, la campagne répondrait aux critères d'une étude épidémiologique et dès lors devra se conformer à la loi du 7 mai 2004 relative aux expérimentations sur la personne humaine (Moniteur belge, 18 mai 2004).

Dans ce contexte, l'avis d'un comité d'éthique est nécessaire. Il lui appartiendra de se prononcer notamment sur l'intérêt des objectifs de l'étude, les procédures d'anonymisation et les conditions dans lesquelles les données sont collectées, archivées et traitées.